

Epreuve E6 – Conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou de l'entreprise

Coefficient 5

1. Objectif

Cette épreuve vise à évaluer chez le candidat l'acquisition des compétences décrites dans le bloc de compétences 3 « Conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou de l'entreprise ».

Ainsi, le candidat doit être capable :

- d'analyser le contexte d'une opération immobilière ;
- d'analyser un bail déjà conclu ;
- d'établir un bail en veillant à la protection des parties ;
- d'assurer l'efficacité juridique des contrats préparatoires ;
- de garantir la validité des actes relatifs à la vente ;
- de sécuriser la vente en garantissant le paiement du prix ;
- de déterminer les clauses en vue de la rédaction d'un projet d'acte de vente ;
- de contribuer à l'évaluation d'un bien immobilier ;
- d'assurer la communication pour la mise en vente du bien ;
- de prendre en charge un dossier portant sur des opérations en lien avec un fonds de commerce ;
- de réaliser les formalités et rédiger des projets d'actes nécessaires à la vie juridique de l'entreprise ;
- de prendre en compte le statut juridique de l'entreprise dans la conduite d'un dossier.

2. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation correspondent aux indicateurs d'évaluation des compétences exprimés pour chaque compétence du bloc « Conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou de l'entreprise ».

Les critères associés à chaque compétence permettent de clarifier les attentes et de préciser le niveau d'exigence requis.

Pour justifier de la maîtrise des compétences attendues, le candidat devra également faire preuve :

- de rigueur et de méthode dans l'analyse des problématiques juridiques soulevées ;
- de pertinence dans la sélection des informations issues de la documentation fournie ;
- de logique et de cohérence dans les propositions faites et dans les techniques notariales utilisées ;
- de bonnes capacités rédactionnelle et de synthèse.

3. Modalités d'évaluation

L'épreuve, d'une durée de 4 heures, se déroule sous forme ponctuelle écrite pour tous les candidats sauf ceux de la formation continue dans établissements publics habilités à pratiquer le CCF.

Elle prend appui sur l'étude de situations professionnelles comportant un contexte détaillé, d'un corpus documentaire et d'une série de questions invitant le candidat à traiter plusieurs opérations emblématiques du bloc « Conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou de l'entreprise » dont au moins une portera sur le droit des biens immobiliers et une autre sur le droit des biens de l'entreprise.

Positionné en tant que collaborateur juriste notarial au sein d'une étude, le candidat devra traiter les différentes missions qui lui seront confiées en faisant preuve de rigueur et de cohérence dans les propositions réalisées.

La correction de cette épreuve est assurée par les professeurs prenant en charge l'enseignement du bloc de compétences 3 « Conduite d'un dossier en droit des biens dans le domaine immobilier ou de l'entreprise ».

Pour l'évaluation par CCF, elle s'opérera à travers quatre situations : deux concernant le droit des biens immobiliers et deux concernant le droit des biens de l'entreprise. L'ensemble de ces situations devra permettre l'évaluation de l'ensemble des compétences.